

Suite à la résolution du Conseil d'Administration de l'Association Naissance du 17 avril 2012, le Collectif Maternité des Lilas s'est réuni en assemblée générale le lundi 14 mai 2012.

Il prend acte que :

- L'Association Naissance aura en charge la réalisation du projet de reconstruction de la Maternité des Lilas et la gestion de la Maternité des Lilas.
- Le Conseil d'Administration de l'Association Naissance donne son accord sur la composition du nouveau Conseil d'Administration de l'Association Naissance, qui consiste en l'entrée de la personne morale Association Groupe hospitalier Diaconesses-Croix Saint Simon au sein du Conseil d'Administration de l'Association Naissance avec un nombre de sièges et un nombre de voix représentant la moitié plus 1 du Conseil d'Administration Naissance.

Le Collectif Maternité des Lilas défend la reconstruction de l'établissement aux Lilas, sa pérennité, ses intérêts et ses valeurs. Il est composé de l'ensemble du personnel, d'un collectif d'usagers, d'associations militantes pour le droit des femmes, de partis politiques et de syndicats.

Il tient à porter à la connaissance du Conseil d'Administration de l'Association Naissance qu'il restera d'une extrême vigilance quant à l'indépendance de l'institution, de son projet médical et de son activité orthogénique.

Si les intérêts et les valeurs de la Maternité des Lilas se trouvaient menacés, le Collectif Maternité des Lilas se tient prêt à relancer ses actions de mobilisation, qui ont déjà démontré leur efficacité tant politique que médiatique, à tout moment des négociations en cours, lors des travaux de reconstruction et dans l'avenir.

Nous restons mobilisés.

Le Collectif Maternité des Lilas.